

NOTE TECHNIQUE

Les pratiques culturelles de gestion de l'eau, méconnues mais efficaces

Équipe de recherche :
Armel Soumbougma
Dr. Yacouba Banhoro
Dr. Liza Debevec

**RÉSULTATS DE L'ÉTUDE :**

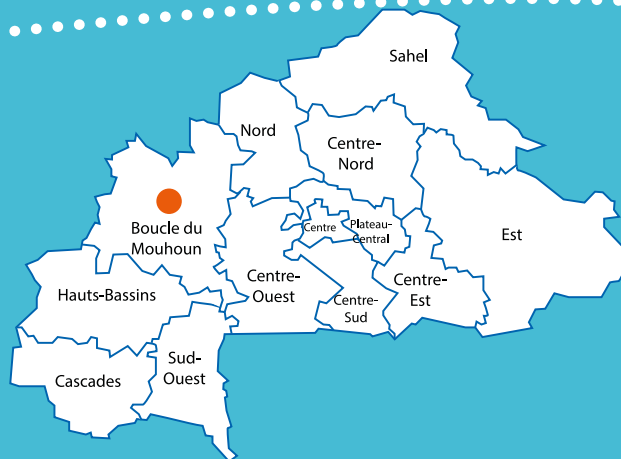
« Pratiques culturelles et gestion des ressources en eau dans les villages riverains du cours d'eau Vouhoun dans la commune de Bourasso »

Un travail de recherche mené en 2018 avec l'accompagnement de l'*International Water Management Institute* par Armel Soumbougma, étudiant du Master Agrinovia à l'Université Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou, s'est intéressé aux pratiques culturelles de gestion des ressources en eau dans les villages riverains d'un affluent du fleuve Mouhoun, dans l'Ouest du Burkina Faso. Face aux difficultés de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) sur le terrain, il s'est agi de chercher des solutions basées sur la prise en compte des aspects socioculturels.

> CONTEXTE

Le bassin hydrographique du Mouhoun

Le bassin hydrographique du Mouhoun a une superficie de 90 743 km². C'est le plus grand des quatre bassins hydrographiques du Burkina Faso. Ses ressources en eau sont soumises à une pression croissante du fait de ses usages multiples et concurrentiels : agriculture, élevage, pêche, orpaillage, usage domestique, industriel, etc. Certains portent atteinte à la quantité et à la qualité des ressources. L'étude a été menée dans la commune de Bourasso, dans l'espace de gestion du Comité Local de l'Eau (CLE) Mouhoun Tâ. Elle a porté sur les pratiques culturelles en lien avec l'eau développées par les habitants des villages de Bourasso, Lékuy, Sikoro et Kaminiankoro, riverains du cours d'eau Vouhoun.



> MÉTHODES ET APPROCHE

Des données ont été collectées sur le terrain de juin à septembre 2018 à travers des entretiens individuels et de groupe ainsi que des observations. Les personnes enquêtées sont les responsables coutumiers qui ont l'autorité sur la gestion des systèmes aquatiques, les membres du CLE Mouhoun Tâ, ceux des services techniques de l'Etat, des collectivités territoriales (conseil municipal et conseil villageois de développement) ainsi que les usagers de l'eau, en particulier les agriculteurs, pêcheurs et éleveurs. Des données ont également été collectées à travers un atelier d'échange participatif organisé avec les membres du CLE Mouhoun Tâ.

Le Comité Local de l'Eau Mouhoun Tâ

Le Comité Local de l'Eau (CLE) Mouhoun Tâ, créé en 2013, vise comme les autres CLE à contribuer à une meilleure gouvernance locale des ressources en eau et à la promotion de la GIRE. Il entend susciter la concertation entre les acteurs, initier des actions de développement et de protection des ressources en eau ainsi que contribuer à l'arbitrage des conflits d'usage liés à l'eau. Le CLE ne remplace ni l'autorité administrative ni l'autorité coutumière.

Trois types d'acteurs sont impliqués au sein de trois collèges : l'administration au niveau déconcentré, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau. Les coutumiers doivent être représentés dans ce dernier collège, au même titre que les organisations paysannes ou les ONG. Dans le CLE Mouhoun Tâ, les coutumiers ne sont pas suffisamment représentés. Seul un chef est membre de l'Assemblée Générale. Il fait partie de la commission prévention et gestion des conflits.

De manière générale, les membres du CLE n'ont pas de connaissances approfondies des pratiques culturelles en lien avec l'eau. Ils ne participent pas aux rites coutumiers mais respectent les règles de la tradition. Ils reconnaissent leur contribution à la protection des ressources en eau. Selon le Chef du service de l'élevage de Bourasso : « c'est à l'actif des pratiques culturelles que les Saho sacrés disposent d'eau jusqu'à deux mois du début des premières pluies, ce qui permet d'atténuer le problème d'eau pour l'abreuvement des animaux ».



photo : Manon Koningstein/WMI



Les pratiques coutumières : un objet d'étude complexe

L'étude a porté entre autres sur les pratiques des chefs coutumiers qui sont par nature plus difficiles à caractériser que d'autres pratiques culturelles. Les coutumiers ne peuvent et ne veulent pas révéler certains aspects de leurs pratiques qui relèvent des cultes, ce qui a entraîné de la réticence à répondre à certaines questions lors de l'enquête de terrain. Par ailleurs, la présence d'étrangers est interdite lors de certaines pratiques telles que les rites et la pêche coutumière. Y participer aurait permis au chercheur de mieux les caractériser. Les termes de « pratiques culturelles » ont été retenus par l'équipe de recherche pour désigner, de manière globale, les pratiques partagées par l'ensemble de la population mais aussi les pratiques des seuls coutumiers. L'étude ayant montré que ces pratiques peuvent évoluer et s'adapter à la modernité, le terme « culturel » convenait mieux que « traditionnel ».

Messages-clés :



photo : Manon Koningstein/WMI

Les pratiques culturelles de gestion de l'eau sont opérantes et respectées de tous.

Certaines sont compatibles avec les principes de la GIRE (participation, équité, subsidiarité).

Elles ne sont pas figées et peuvent s'adapter à la modernité et à la croissance démographique.

Elles peuvent être améliorées en collaboration avec les services techniques, dans une approche inclusive et respectueuse.

Des acteurs locaux de gestion de l'eau reconnaissent leur importance et leur pertinence.

Les institutions étatiques au niveau central les méconnaissent.

Les travaux de recherche sur le sujet sont encore insuffisants.

Les actions de la GIRE ne peuvent être mises en œuvre sans la prise en compte des pratiques culturelles de gestion des ressources en eau.

Résultats de l'étude

L'eau a une importance majeure pour l'abreuvement des animaux, la pêche et les besoins domestiques mais aussi pour les pratiques culturelles, objets de cette étude. Les populations des villages étudiés entretiennent, au fil des générations, des relations socio-écologiques avec leur environnement. De manière générale, l'organisation coutumière est chargée de veiller au respect des règles et interdits, d'effectuer des sacrifices, de demander la protection et l'exaucement des vœux ainsi que d'organiser les rites.

Concernant les ressources en eau, les coutumiers développent des pratiques pour assurer leur gestion et préserver la quiétude sociale :

- l'interdiction de tuer certains animaux aquatiques à Kamiankoro et Sikoro
- la subdivision du cours d'eau en portions attribuées aux familles, permettant la juste répartition de l'eau et du poisson
- le rite d'accueil de l'eau en début de saison pluvieuse et à l'arrivée de la crue
- l'encadrement de l'exploitation du poisson
- l'interdiction d'accéder à l'eau dans certaines zones, à certains moments ou pour certaines personnes.

Pratiques culturelles de gestion des ressources en poisson : interdits et sanctions

L'étude s'est particulièrement intéressée à la protection des ressources en poisson, incluse dans la GIRE au titre de la biodiversité animale.

L'exploitation du poisson du cours d'eau Vouhoun est régie par des **règles non écrites mais connues de tous** :

- interdiction de pêcher dans la portion ou le casier d'une autre famille
- interdiction de pêcher dans les chapelets d'eau en saison sèche sans l'autorisation des coutumiers du Vouhoun, dans les villages pratiquant la pêche coutumière
- interdiction de pêcher pour les étrangers
- autorisation de la pêche à l'hameçon dans le village de Bourasso
- autorisation d'une pêche collective une fois par an.

Les coutumiers ont expliqué **ces interdits** lors des groupes d'échanges par les raisons suivantes :

- nécessaire encadrement de l'exploitation du poisson
- équité dans l'exploitation du poisson (disponibilité pour tous et distribution équitable)
- préservation du vivre ensemble
- pérennisation de la tradition qui permet la durabilité des ressources en poisson
- maintien de bonnes relations avec les ancêtres.

La transgression de ces règles entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la mort. Pour être innocenté ou réparer son geste, le fautif doit payer une amende (sacrifice d'animaux). La sanction d'un étranger varie d'un village à un autre.

La pêche coutumière est autorisée sous l'encadrement des services techniques par le Code forestier de 1997.

Les coutumiers de l'eau sont aussi à l'origine d'innovations socioculturelles :

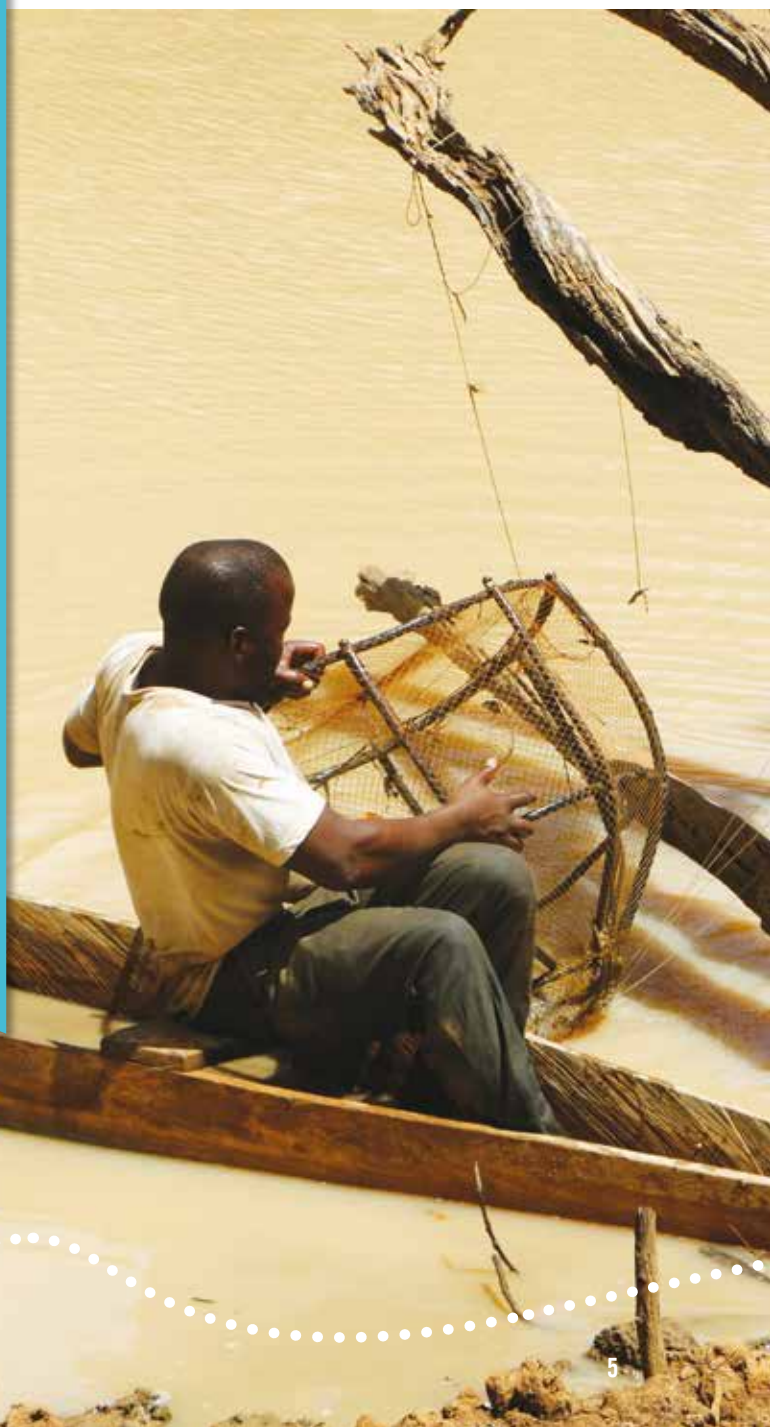
- utilisation de nasses pour pêcher
- renforcement de la communication sur les pratiques culturelles en lien avec l'eau (transmission aux jeunes lors de la pêche coutumière, débats lors des réunions entre aînés puis dissémination de l'information)
- adaptation des règles de gestion de l'eau à l'accroissement de la population et à la modernité (interdiction de certains outils de pêche qui pourraient être utilisés en cas de bagarres, assouplissement des règles sur les couleurs des habits et objets sur les lieux de pêche).

UNE INNOVATION MAJEURE : l'utilisation de nasses pour la pêche

Parmi les innovations socioculturelles, l'étude a permis de constater l'abandon de la construction de bourrelets de terre au profit de l'utilisation de nasses pour pêcher. Les bourrelets de terre servaient auparavant à délimiter des portions du cours d'eau pour les attribuer à des familles. Cette pratique contribuait à l'ensablement et à la modification du régime de l'eau.

L'utilisation des nasses présente de nombreux avantages :

- si les poissons capturés sont d'une taille inférieure à la taille légale, ils peuvent être rejetés vivants à l'eau.
- Les nasses sont respectueuses du milieu de vie des poissons.
- Les produits de la pêche sont de qualité car les poissons restent vivants dans la nasse.



Conclusion

Contrairement à la réglementation établie par l'Etat et appliquée par ses services, les règles culturelles de gestion des ressources en eau sont globalement connues de tous et respectées dans les villages étudiés. Elles sont souvent mieux adaptées à l'environnement et aux besoins des populations. Elles sont caractérisées par le respect témoigné au cours d'eau et aux points d'eau, abritant esprits et génies. Elles permettent particulièrement la protection de la ressource en poisson en évitant la surpêche et contribuent au maintien d'une végétation dense, utile contre l'ensablement et pour la stabilité des berges.

Il paraît essentiel de mieux connaître ces pratiques culturelles, d'apprécier leur contribution à la préservation des ressources et de les intégrer à la mise en œuvre de la GIRE. La première étape semble être celle d'une meilleure communication entre tous les acteurs et davantage d'ouverture aux propositions formulées de part et d'autre. L'institution coutumière, stable et respectée, peut être un allié de poids et un acteur de premier plan si elle est effectivement impliquée dans les prises de décisions, actions et organes de gestion de l'eau.

Recommandations

Cette étude permet de formuler des recommandations à l'**Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) et aux acteurs de la GIRE** :

- chercher à mieux connaître les pratiques culturelles de gestion de l'eau et contribuer à leur amélioration
- les intégrer dans les stratégies de mise en œuvre des activités de la GIRE
- protéger et restaurer les ressources en eau en concertation avec les coutumiers et dans le respect de leurs pratiques
- prendre en compte les coutumiers dans les instances de l'AEM.

Les recommandations aux **autorités coutumières** sont les suivantes :

- prendre en compte la bande de servitude dans les règles de gestion (interdiction de défricher et de cultiver)
- s'ouvrir aux services techniques et aux partenaires au développement pour la protection et l'amélioration des modes d'exploitation des ressources en eau.

Les recommandations aux **autorités communales** sont les suivantes :

- contribuer à la connaissance des pratiques culturelles de gestion de l'eau et leur valorisation (causeries, théâtres forum, journées culturelles)
- appuyer les autorités coutumières dans la protection des ressources en eau.

Les recommandations aux **services techniques** sont les suivantes :

- renforcer le dialogue avec les autorités coutumières afin de mieux connaître les pratiques culturelles de gestion de l'eau et contribuer à leur amélioration
- sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales
- former les populations à des techniques d'exploitation du poisson plus durables.



photo : Manon Königstein/IWMI

Références

ALISSOUTIN R-L. (2005) : La négation du savoir local dans les politiques de l'eau en Afrique. <http://www.inter-reseaux.org/publications/revue-grain-de-sel/33-mieux-vendre/initiatives/article/la-negation-du-pouvoir-local-dans?lang=fr>

BANHORO Y. (2014) : Analyse de textes législatifs et réglementaires concernant la réforme du système de gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso. Document du projet non publié. Addis Ababa : IWMI, 40 p.

SOUMBOUGMA A. (2018) : Pratiques culturelles et gestion des ressources en eau dans les villages riverains du cours d'eau Vouhoun dans la commune de Bourasso. Mémoire de Master II. Programme Agrinovia, Université Joseph Ki-Zerbo, 82 p.

ZOUNGRANA P.T. (2006) : La territorialisation hydraulique au Burkina Faso, des modèles de développement à l'épreuve du territoire. Cahiers du CERLESHS N°25, Université de Ouagadougou, pp. 410-436.

À propos du projet

« **Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable de l'eau en milieu rural au Burkina Faso** »

Le projet de recherche « Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable de l'eau en milieu rural au Burkina Faso » (PP4MIS) d'une durée de trois ans a pour objectif de renforcer les institutions de la GIRE, de favoriser l'élaboration de politiques de gestion de l'eau et d'améliorer la gestion communautaire des ressources en eau.

Plus d'informations sur le projet PP4MIS sur le site Internet : <http://pwgbf.iwmi.org/>

Ou contactez la Responsable du projet Dr. Liza Debevec à l'adresse : l.debevec@cgiar.org

Le mémoire de Master II qui a servi de base à la rédaction de cette note technique est disponible sur la page Publications/Outputs du site Internet du projet PP4MIS à l'adresse <http://pwgbf.iwmi.org/>

Partenaires



L'International Water Management Institute (IWMI), en charge de la coordination du projet et de la recherche scientifique

L'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM), partenaire principal et intermédiaire entre le projet et le gouvernement ainsi qu'entre les institutions existantes de la GIRE et les chercheurs

Le programme de Master Agrinovia en développement rural durable à l'Université Joseph Ki-Zerbo, en charge de l'accompagnement du volet recherche et du renforcement des capacités des chercheurs nationaux

Le Programme de doctorat sur les systèmes de ressources en eau au centre pour les systèmes de ressources en eau de l'Université Technique de Vienne (VUT) en Autriche, en charge de l'accompagnement de la recherche scientifique et de l'appui consultatif à la coordination

INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT INSTITUTE (IWMI)

IWMI Sri Lanka Office : 127 Sunil Mawatha, Pelawatte, Battaramulla, Colombo, Sri Lanka

Adresse postale : P.O. Box 2075, Colombo, Sri Lanka

Tél. : +94 11 2880000, 2784080 - **Fax** : +94 11 2786854 - **E-mail** : iwmi@cgiar.org

En Afrique de l'Ouest : **IWMI Accra Office**

IWMI c/o CSIR Main Campus, Airport Residential Area (opposite Chinese Embassy), Accra, Ghana

Adresse postale : IWMI, PMB CT 112, Cantonments, Accra, Ghana

Tél. : +233 302 784 753/4 - +233 289 109 561 - +233 544 088 277

Fax : +233 302 784 752 - **E-mail** : iwmi-ghana@cgiar.org

www.iwmi.org

Ce travail a été rendu possible grâce au financement de la Coopération Autrichienne de Développement, le Ministère autrichien des Finances et le Programme de recherche Water, Land and Ecosystems (WLE).

Appui à la rédaction : Elise Cannuel / Conception graphique : Laura Delhommeau